

« Jeu Concours : Royal Jordanian / vol inaugural »

Règlement

ARTICLE 1 - ORGANISATION DU JEU / DEPOT ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

La société Aéroports de Lyon, dont le siège est à 69125 LYON-SAINT EXUPERY AEROPORT BP 113, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 49 34 25 136, organise du 1^{er} octobre 2022 15h au 9 octobre 2022 23h59 dans les conditions stipulées ci-après, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Jeu Concours : Royal Jordanian / Vol inaugural », dont le gagnant sera sélectionné par tirage au sort.

La participation au jeu entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et de la décision de la société Aéroports de Lyon sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

Le présent règlement est déposé auprès de l'huissier : SELARL LEXELIUM huissiers de justice associés 95 avenue de la République 69160 TASSIN LA DEMI LUNE

tél: 04 78 34 26 35

Le règlement du jeu peut être adressé gratuitement durant toute la durée de l'opération telle que susmentionnée à toute personne qui en fait la demande par mail à l'adresse durable@lyonaeroports.com

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure et juridiquement capable au sens de la règlementation française, à l'exception des personnels d'Aéroports de Lyon et Royal Jordanian (ci-après le « Participant »).

La participation au jeu est limitée à une participation par personne (même nom, même prénom et, même compte instagram en cas d'option pour la participation via instagram).

Toute participation en dehors des dates et heures prévues ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 3 - MODALITES DE PARTICIPATION

La publicité du jeu est réalisée par la DIRECTION des aéroports de Lyon, SUR LE SITE www.lyonaeroport.com

Pour jouer, chaque participant a deux possibilités :

Il peut se faire prendre en photo avec le cadre Happy First Flight le samedi 01/10/2022 entre 15h et 17h au Terminal 1 zone publique de l'aéroport de Lyon.

Puis le participant doit s'abonner aux comptes Instagram de Royal Jordanian et de Lyon Aéroport puis tagguer Lyon Aéroport en postant sa photo sur son propre compte Instagram.

Ou

Le participant doit procéder à son inscription sur la landing page suivante

https://www.lyonaeroports.com/actualites/jeu-concours-royal-jordanian-gagnez-2-billets-davion-pour-amman-0

Il devra indiquer les informations suivantes :

- -Nom, Prénom
- -Adresse email valide,
- -Code postal

Il peut accepter de recevoir ou non des informations et offres commerciales de Lyon Aéroport et/ou de ses partenaires

Il doit accepter le règlement du concours.

Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article.

Le bulletin litigieux tiré au sort sera écarté et il sera procédé à un nouveau tirage au sort.

Voir article 10 sur la protection des données, précisant que l'ensemble des communications envoyées par Royal Jordanian comportera un lien permettant aux personnes concernées de se

désinscrire.

Toute participation ne respectant pas le process ci-dessus indiqué ne sera pas prise en compte. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article.

ARTICLE 4 - DOTATIONS

Le lot mis en jeu pour l'ensemble de l'opération est :

Valorisation

Le lot mis en jeu pour l'ensemble de l'opération est :

2 billets d'avion Royal Jordanian aller/retour en Classe Economique, au départ de l'aéroport de Lyon Saint Exupéry à destination de Amman/Jordanie, toutes taxes comprises. Ne comprend pas les assurances voyages.

Conditions d'utilisation des billets :

Les billets sont strictement nominatifs. Ils ne sont ni transférables, ni remboursables et ni modifiables une fois émis et ne pourront en aucun cas donner lieu à contestation, ni faire l'objet d'un échange contre des valeurs en espèce ou toute autre contrepartie que ce soit.

Le gagnant et son invité doivent voyager ensemble aux mêmes dates et sur le même trajet à l'aller comme au retour. Si le gagnant ou, le cas échéant, son invité n'est pas en mesure d'utiliser son billet d'avion, aucune alternative en espèces ne sera fournie.

Il incombe au gagnant et à son invité d'être en possession d'un passeport valide.

Royal Jordanian décline toute responsabilité si le Gagnant ou son invité n'est pas en mesure d'utiliser les Billets d'avion si les documents de voyage, les visas ou les conditions de voyage ne sont pas valides et/ou respectées.

Les billets pourront être réservés par e-mail en envoyant les noms, prénoms, dates de naissance et dates de voyage à l'adresse suivante : partsrj@rj.com

La réservation des billets devra avoir lieu au plus tard 6 mois à compter du 1^{er} octobre 2022. Pas d'embargo.

La réservation aux dates de voyages souhaitées et soumise à disponibilités à ces dates. Si la crise sanitaire provoquée par la COVID-19 obligeait les gouvernements français et/ou jordanien à interdire tout voyage sur la période de validité du lot citée ci-dessus, le lot serait donc annulé.

ARTICLE 5 - TIRAGE AU SORT

La participation au jeu sera clôturée le dimanche 7 octobre 2022 à 23h59.

Les participants enregistrés sur la landing page feront l'objet d'une extraction Excel.

Les participants ayant tagués la page Instagram de Lyon aéroport avec leur photographie postée sur leur propre compte Instagram seront listés dans une extraction Excel.

Cette extraction sera réalisée par la société Lyon aéroport.

L'huissier de justice se réserve le droit de procéder à une vérification par échantillonnage.

Les deux extractions seront communiquées à l'huissier de justice par tous moyens.

Le tirage au sort du gagnant, parmi les participations, aura lieu dans la journée du 13 octobre 2022.

Le nom du gagnant sera communiqué par l'huissier de justice à la Direction Marketing de Lyon Aéroports par tous moyens sans délai.

Le gagnant sera alors contacté par la société Lyon aéroport via Instagram s'il vient de l'extraction Instagram ou via email s'il s'est inscrit sur la landing page, et ce au plus tard le 17 octobre 2022 à 23h59.

Le gagnant devra alors accuser réception par simple réponse sur Instagram ou par email en retour et préciser son adresse email sur laquelle il recevra son lot.

Si le gagnant ne se manifestait pas avant le 24 octobre 2022 23h59, via Instagram ou par email à la Direction Marketing de Lyon Aéroport, la dotation serait alors annulée (pas de 2ème tirage au sort)

ARTICLE 6 : Mise à disposition du lot – conditions d'utilisation

Le gagnant aura été mis en contact avec la Royal Jordanian par la société Aéroports de Lyon et devra faire sa réservation en envoyant un email à partsrj@rj.com

Après avoir gagné, le passager recevra un e-billet par e-mail qu'il pourra faire valoir pour son lot, valable à compter de la date du gain, conditions détaillées voir article 4.

Le prix n'est pas cessible à une tierce personne.

L'acheminement de ces lots, bien que réalisé au mieux de l'intérêt du gagnant, s'effectue aux risques et périls du destinataire.

La société Aéroports de Lyon décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE

La responsabilité de la société Aéroports de Lyon ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu et le présent règlement devaient être modifiés ou annulés.

ARTICLE 8 - RESPECT DES RÈGLES - EXCLUSION

Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du jeu et du présent règlement.

La société Aéroports de Lyon peut annuler la ou les participations de tout participant n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. La société Aéroports de Lyon se réserve le droit de supprimer tout formulaire de participation présentant des erreurs manifestes. Cette suppression peut se faire à tout moment et sans préavis.

La société Aéroports de Lyon se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du jeu. La société Aéroports de Lyon se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants.

ARTICLE 9- CNIL et exploitation des données

La communication des données personnelles est obligatoire pour participer au jeu.

Elles sont communiquées aux organisateurs du jeu pour les besoins exclusifs de l'organisation du jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins (ni conservées, ni exploitées, ni communiquées à quelques tiers que ce soit sauf accord express du participant lors de son inscription au jeu.) Les données sont conservées pendant une durée de 1 an. Leur stockage est sécurisé avec les mesures de sécurité adaptées à ce type de données. Aucun transfert de données n'a lieu.

Royal Jordanian pourra, en qualité de responsable de traitement totalement indépendant et sous sa seule responsabilité, envoyer des communications aux personnes ayant donné leur consentement, dans les conditions prévues au sein de la politique de confidentialité Royal Jordanian.

Toute personne concernée pourra exercer ses droits informatiques et liberté (accès, rectification, retrait du consentement, effacement, limitation, opposition, portabilité) en adressant :

REGLEMENT DE JEU / SELARL LEXELIUM / HUISSIER DE JUSTICE BUSINESS DOCUMENT This document is intended for business use and should be distributed to intended recipients only.

Par email à l'Aéroports de lyon :

donnees-personnelles@lyonaeroports.com

ou

par e-mail à l'adresse suivante : dpo@rj.com

En conséquence, le règlement du présent jeu concours n'est pas soumis à déclaration CNIL.